



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 9 JANVIER 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	ONTEX	CARRIER Christiane	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 janvier 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 2 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2024

Exécutoire le : 18 JAN. 2024

Publiée / Notifiée le : 18 JAN. 2024

Visée le : 18 JAN. 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 9 janvier 2024

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 18/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2024

Numéro de l'acte : d4819 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240109-d4819-DE

Date de décision : 09/01/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles
5.2.3. Autres